

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Délibération 2022-22

OBJET : Lancement d'appels d'offres - Acquisition de composteurs

Le 6 avril 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	14
Visio :	0
Votants :	22
Procuration	3
Date de la convocation : 31 mars 2022	

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Caroline JOUSSEMET donne procuration à Jean-Pierre DERMIT

Denise LAURENT donne procuration à Christophe ULIVIERI

Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30% des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220406-2022-22-AI
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception en Préfecture

LE CONSEIL PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

M EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM mène depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, des actions pour la promotion du compostage collectif et individuel qui remportent un grand succès. Le territoire géré par le syndicat est maillé de plus de 140 sites de compostage collectif installés en copropriété, dans des écoles ou encore en domaine public.

Ces composteurs sont mis gratuitement à disposition des foyers ou des quartiers en échange du suivi d'une formation au compostage des utilisateurs. En 2021 ce sont plus de 750 composteurs individuels distribués et 22 nouveaux sites collectifs installés sur le territoire UNIVALOM.

Afin de pouvoir honorer ces demandes en composteur, un marché avait été passé et arrive à échéance le 1^{er} septembre 2022. Il convient donc de relancer une procédure d'Appel d'offres européens sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum et d'y inclure de nouvelles prestations.

En effet, les besoins en composteurs sont variés et dépendent de l'usage individuel ou collectif, de la taille du site à équiper et de sa fréquentation. Ainsi il est prévu de pouvoir acquérir des composteurs en plastique (meilleure durabilité et maintien de la chaleur par rapport au bois) de différents volumes et des composteurs en bois plus esthétiques et de plus gros volume qui équiperont des sites sous forme de pavillons pour le compostage collectif. Un lot concerne le matériel d'entretien et notamment les tamis permettant d'obtenir après maturation un compost facile à utiliser par les utilisateurs des sites.

Ce dossier d'Appel d'offres comporte donc les 4 lots suivants :

- Lot n°1 : « FOURNITURES DE COMPOSTEURS EN PLASTIQUE » pour un seuil annuel maximum de 1500 composteurs et une estimation du montant annuel de 90 000 €HT.
- Lot n°2 : « FOURNITURES DE COMPOSTEURS EN BOIS » pour un seuil annuel maximum de 200 composteurs et une estimation du montant annuel de 20 000 €HT.
- Lot n°3 : « PAVILLON COMPOSTAGE » pour un seuil annuel maximum de 20 pavillons et une estimation du montant annuel de 50 000 €HT.
- Lot n°4 : « MATERIEL ENTRETIEN SITES COMPOSTAGE » pour un seuil annuel maximum 20 000 €HT.

Ces marchés auront une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale de 4 ans.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer l'Appel d'offres européen décomposé en 4 lots, sous la forme d'accord-cadre à bons de commande avec maximum et à signer le marché correspondant et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation.
- **INSCRIT** les crédits correspondants sur le Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220406-2022-22-A1
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022